

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Marché n° MAR25-10

**Règlement de la consultation
en date du 2 décembre 2024**

Objet du marché :

Prestation de service d'experts pour la mise en œuvre du projet Education 2026

Code CPV principal : 80000000-4 Service d'enseignement et de formation

Date et heure limites de réception des offres : 17 janvier 2025 à 17h30

Attention : les candidatures et les offres « papier » ne sont plus autorisées. Seules les candidatures et les offres par voie électronique déposées sur le profil d'acheteur sont acceptées.

Annexe 1 : annexe financière pour chacun des lots

Annexe 2 : cadre de réponse (mémoire technique) pour chacun des lots

AVERTISSEMENT

En application du code de la commande publique, la candidature et l'offre du candidat n'ont plus à être signées au stade du dépôt de l'offre.

Le dépôt de l'offre engage le candidat sur la sincérité des documents, la véracité et la complétude des informations.

L'offre déposée engage toutes les sociétés qui y sont désignées, à savoir le candidat, ses éventuels cotraitants et ses (leurs) éventuels sous-traitants.

L'offre est de ce fait réputée avoir eu l'aval d'une personne habilitée à engager la ou les sociétés candidates, laquelle personne sera amenée en cas d'attribution à signer les éléments constitutifs de l'offre.

SECTION I TERMINOLOGIE

Acheteur : désigne France Education international, acheteur au sens du CCP et agissant en tant que pouvoir adjudicateur.

CCP : Code de la commande publique.

Titulaire : désigne l'entreprise à qui est attribué le marché.

SECTION II POUVOIR ADJUDICATEUR

II.1 Type de pouvoir adjudicateur

- 1 État 2 Région 3 Département 4 Commune
 5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial 7 Autre :

II.2 Nom et coordonnées officielles du pouvoir adjudicateur

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL (FEI)

France Education International, établissement public national à caractère administratif régi par les articles D 314-51 et suivants du code de l'Education, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES Cedex

Profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse internet (URL) : www.france-education-international.fr

SECTION III OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE

III.1 Objet du marché

Prestation de service d'experts dans le cadre du projet Education 2026.

III.2 Classification CPV

Code CPV principal : 80000000-4 service d'enseignement et de formation

III.3 Prestations divisées en lots

- Non Oui

Lot 1 : Accompagnement à la conception du dispositif C1 et formation des équipes ;

Lot 2 : Relecture technico-pédagogique et validation du dispositif C1 ;

Lot 3 : Relecture orthotypographique des livrables du dispositif C1 ;

Lot 4 : Mise en forme des livrables du dispositif C1 ;

Lot 5 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline français

Lot 6 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline mathématique ;

Lot 7 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline physique chimie :

Lot 8 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline science et vie de la terre ;

Lot 9 : Mise en place de bibliothèques scolaires dans les Collèges au Maroc ;

Lot 10 : Appui à la mise en œuvre et à la coordination du programme d'Appui à la Feuille de Route 2022- 2026.

III.4 Forme du marché public

S'agit-il d'un accord-cadre à bons de commande ?

- Non Oui

III.5 Caractéristiques principales

Les spécifications techniques des prestations sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché public.

III.6 Lieux d'exécution

Les missions s'exécutent à Sèvres, en France et au Maroc et à distance.

Durée du marché public

Le présent marché est conclu pour une durée ferme **de deux ans** à compter de la date de sa notification au titulaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur financement Agence Française de développement (AFD) Délai de paiement de 30 jours.

III.7 Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes sont-elles autorisées ?

Non Oui

Des prestations supplémentaires éventuelles sont-elles demandées ?

Non Oui

SECTION IV PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAIS

IV.1 Type de procédure

- 1 Appel d'offres ouvert
- 2 Appel d'offres restreint
- 3 Procédure négociée
- 4 Dialogue compétitif
- 5 Procédure adaptée

Il prend la forme d'un accord-cadre passé en application des articles R. 2162-2 à R. 2162-4 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre est mono attributaire pour les lots 1 à 4 et 10 et multi-attributaires pour les lots 5 à 9.

Pour les lots 5 à 9, les accords-cadres sont attribués à plusieurs opérateurs, dans la limite d'un nombre maximum défini dans le tableau ci-après :

	Nombre maximum d'attributaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres)
Lot n°5	3
Lot n°6	3
Lot n°7	3
Lot n°8	3
Lot n°9	10

Le présent marché (accord-cadre) est conclu en application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique :

Le montant minimum et maximum par lot est le suivant :

Lot 1 : Accompagnement à la conception du dispositif C1 et formation des équipes : sans montant minimum – montant maximum : 45 080 €HT ;

Lot 2 : Relecture technico-pédagogique et validation du dispositif C1 : sans montant minimum – montant maximum : 47 880 €HT ;

Lot 3 : Relecture orthotypographique des livrables du dispositif C1 : sans montant minimum – montant maximum : 4 000 €HT ;

Lot 4 : Mise en forme des livrables du dispositif C1 – sans montant minimum – montant maximum : 7 720 €HT.

Lot 5 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline français – sans montant minimum – montant maximum 19 380 € HT ;

Lot 6 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline mathématiques– sans montant minimum – montant maximum 19 380 € HT ;

Lot 7 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline physique chimie – sans montant minimum – montant maximum 19 380 € HT ;

Lot 8 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques discipline science et vie de la terre -- sans montant minimum – montant maximum 19 380 € HT ;

Lot 9 : Mise en place de bibliothèques scolaires dans les collèges au Maroc -- sans montant minimum – montant maximum : 103 017 € HT ;

Lot 10 : Appui à la mise en œuvre et la coordination du programme d'Appui à la Feuille de Route 2022- 2026 – sans montant minimum – montant maximum : 75 780 € HT.

Cet accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

IV.2 Date limite de réception des offres

Voir en page de garde du présent document.

IV.3 Délai minimum de validité des offres

- Offre initiale : **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres ;
- Offre définitive : **90 jours** à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par le candidat (en cas de négociation).
-

SECTION V CONDITIONS DE PARTICIPATION

V.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement de prestataires attributaire du marché

Groupement solidaire ou **Groupement conjoint**
Avec mandataire solidaire oui non

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

V.2 Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de :
Candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements oui non
Membres de plusieurs groupements oui non

V.3 Conditions propres aux marchés de services

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non Oui

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé des prestations

Non **Oui**

SECTION VI CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

VI.1 Contenu du dossier à remettre

Les opérateurs économiques doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-4 du CCP, les candidats peuvent présenter leurs candidatures en générant un document unique de marché européen électronique (e-Dume). Les informations sur le DUME sont disponibles sur le site www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd.

Les candidats, ne répondant pas via le dispositif e-Dume, doivent remettre les pièces suivantes (documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français) :

➤ **Pièces de la candidature :**

Conformément aux articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du CCP, les documents et renseignements de candidature mentionnés ci-dessous ne seront pas à transmettre par le candidat :

- S'ils sont accessibles gratuitement par l'acheteur par le biais d'un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat devra mentionner obligatoirement dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.
- Si ces documents ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation, sous réserve que les documents et renseignements fournis demeurent valables.

1. Une **lettre de candidature** (imprimé DC1 dans sa version en date du 01/04/2019 ou équivalent), mentionnant la composition du groupement et comportant la déclaration sur l'honneur pré-vue par l'article R. 2143-3 du CCP ;
2. La **déclaration du candidat** (imprimé DC2 dans sa version en date du 01/04/2019 ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

En application de l'article R. 2142-3 du CCP, « *Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs* ». Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. De plus, le candidat doit prouver qu'il dispose bien des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché public. Conformément à l'article R. 2143-12 du CCP « *cette preuve peut être apportée par tout moyen appro-prié* ». Le candidat peut, par exemple, produire un écrit signé par cet opérateur

économique.

Afin d'ouvrir l'accès aux marchés publics aux entreprises nouvellement créées, les candidats pourront prouver par tout moyen leur capacité économique et financière.
En cas de candidature en groupement, les documents relatifs à la capacité professionnelle, technique et financière donneront lieu dans ce cas à une appréciation globale de la capacité du groupement.

En **cas de groupement**, les renseignements mentionnés aux points 2 et 3 ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement.

De même, en **cas de sous-traitance**, ces renseignements seront fournis pour chaque sous-traitant présenté et accompagné d'un engagement écrit du sous-traitant de participer à l'exécution du marché.

Les candidats peuvent, **par anticipation**, joindre les pièces requises de l'attributaire et listées au § VII.4 *infra*.

Présentation de l'offre :

1. L'Acte d'engagement (AE) renseigné ;
2. **L'annexe financière** au format Excel ou compatible, intégralement renseignée pour chacun des lots ;
3. **Le mémoire technique pour chacun des lots** répondant aux **critères et sous-critères** de jugement des offres (cf. VII.2) dans le respect du **cadre de réponse obligatoire** annexé au présent règlement de la consultation (annexe 2). **Les candidats devront joindre obligatoirement à leur offre les documents indiqués dans le cadre de réponse**
Les candidats peuvent joindre dans leur offre tout autre document technique et/ou explicatif qu'ils jugent utile.

Il est rappelé que les candidats s'engagent à accepter sans restriction ni réserve les documents régissant le marché public sous peine de rendre leur offre irrégulière.

VI.2 Modalités de remise des plis

Rappel :

En application de l'article R. 2132-7 du CCP, tous les échanges ayant lieu pour la passation d'un marché public dont le montant estimé est supérieur à 25 000 € HT doivent impérativement être dématérialisés.

Cela concerne, la mise à disposition du DCE, la réception des candidatures et des offres, pour toutes les phases, les questions/réponses des acheteurs et des entreprises, les demandes d'informations, de compléments, les échanges relatifs à la négociation et les notifications des décisions (lettre de rejet, etc.).

Pour cela, tous les échanges se feront via le profil d'acheteur (Cf. § II.2 supra)

L'attention des candidats est portée sur le fait que seule fait foi l'adresse électronique renseignée par les candidats lors du téléchargement du DCE sur le profil d'acheteur. Cette adresse électronique conditionne l'effectivité des échanges intervenant entre l'acheteur et chaque candidat.

L'acheteur préconise donc aux candidats de renseigner, lors du téléchargement du DCE, une adresse mail valide et consultée régulièrement afin de recevoir toutes les notifications relatives à d'éventuelles modifications du DCE, demandes de compléments ou de précisions, échanges relatifs à la négociation...).

L'acheteur ne saurait en aucun cas être tenu responsable des conséquences de la saisie, par un candidat, d'une adresse électronique inopérante.

Les **offres dématérialisées** sont **obligatoires**. Les opérateurs économiques doivent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique sur le profil d'acheteur dont l'adresse est rappelée ci-dessus, qui permet également le retrait du dossier de consultation.

Si un opérateur adresse plusieurs candidatures et offres différentes, seule la dernière candida-

ture et offre reçues, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les candidatures et les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres figurant en page de garde du présent RC.

Conseils aux candidats : l'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception quelle qu'elle soit.

L'acheteur encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- *À tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission ;*
- *En cas d'envoi multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation ;*
- *À contacter le support technique en ligne du profil d'acheteur pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés.*

VI.3 Dépôt d'une copie de sauvegarde

Les opérateurs économiques sont autorisés à transmettre par voie postale ou contre récépissé une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique uniquement.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que si un programme malveillant est détecté dans la candidature ou l'offre électronique ou si la candidature ou l'offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres. Si elle n'est pas ouverte, la copie de sauvegarde est détruite par l'acheteur.

La copie de sauvegarde doit être placée dans une enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Prestation de service d'experts pour la mise en œuvre du projet Education 2026

COPIE DE SAUVEGARDE

Société (raison sociale de l'opérateur économique)

A

FEI, 1 avenue Léon Journault, 92318 SEVRES Cedex

La copie de sauvegarde doit parvenir en recommandé avec accusé de réception ou être déposée contre récépissé, avant la date et l'heure limites précisées en page de garde du présent RC, à l'adresse indiquée sur l'enveloppe extérieure.

Les heures de dépôt de la copie de sauvegarde sont du lundi au vendredi entre 9 heures et 13 heures et entre 14 heures et 17 heures 30, sauf jours fériés.

Seules peuvent être prises en compte les copies de sauvegarde réceptionnées avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquée en page de garde du présent RC.

SECTION VII SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHE

VII.1 Sélection des candidats

Les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

Avant l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti, identique pour tous et qui ne saurait excéder 5 jours à compter de la réception de la demande. Tous les autres candidats sont informés qu'ils peuvent compléter leur dossier de candidature dans ce même délai.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du CCP ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R. 2143-3, R. 2143-12 et R. 2143-16 du CCP et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation ;
- Les candidatures ne présentant pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.

VII.2 Critères de jugement des offres

En application de l'article R. 2152-1 du CCP les offres inappropriées sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Le marché public sera attribué à l'offre, appropriée, régulière et acceptable, économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Lot 1 : Accompagnement à la conception du dispositif C1 et formation des équipes :

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1 : Qualité de la formation initiale et formation continue : Niveau master 2 en didactique du FLE Nature et nombre des formations professionnalisautes suivies	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) • Attestations/ certificats de formations suivies 	15 %
Critère 2 : qualité des compétences didactiques, pédagogiques et éditoriales en tant que formateur de formateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs (descriptifs détaillés et/ou attestations et/ou programmes...) des formations données • Résultats enquête de satisfaction des formations données • Exemples de curricula et/ou de référentiels de formation langagière et/ou de dispositif d'évaluation créés • Exemples/ références de publications (manuels et/ou autres périphériques pédagogiques) 	25 %
Critère 3 : Qualité des compétences numériques Maîtrise des logiciels de traitement de texte (Pack office, Adobe Acrobat) Maîtrise de logiciels d'édition multimédia (audio, pdf, vidéo, visuel, etc.) Maîtrise des plateformes de communication collaboratives et de formation en ligne (LMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de mises en pratiques des différents outils et logiciels au service de l'innovation pédagogique 	15%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum • Lettre de motivation 	5 %

	<ul style="list-style-type: none"> Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	
Critère 5 : Qualité de l'expérience enseignement niveau C1 Critère 6 : Qualité de la connaissance du terrain	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de cours et ateliers créés pour le niveau C1 Attestations d'employeurs Nom de référents institutionnels 	15 %
Critère 7 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> Tarif jour 	25 %

Lot 2 : Relecture technico-pédagogique et validation du dispositif C1

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue : Niveau master 2 en didactique du FLE Nature et nombre des formations professionnalisaantes suivies	<ul style="list-style-type: none"> Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) Attestations/ certificats de formations suivies 	15 %
Critère 2 : Qualité des compétences didactiques, pédagogiques et éditoriales	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de curricula et/ou de référentiels de formation langagière et/ou de dispositif d'évaluation créés Exemples/ références de publications (manuels et/ou autres périphériques pédagogiques) 	25 %
Critère 3 : Qualité des compétences numériques Maîtrise des logiciels de traitement de texte (Pack office, Adobe Acrobat) Maîtrise des plateformes de communication collaboratives et de formation en ligne (LMS)	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de mises en pratiques des différents outils et logiciels au service de l'innovation pédagogique 	15%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières en français	<ul style="list-style-type: none"> Curriculum Lettre de motivation Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	5 %
Critère 5 : Qualité de l'expérience enseignement niveau C1 Connaissance du terrain	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de cours et ateliers créés pour le niveau C1 Attestations d'employeurs Nom de référents institutionnels 	15 %
Critère 6 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> Tarif Jour 	25 %

Lot 3 : Relecture orthotypographique des livrables du dispositif C1:

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue : Niveau licence	<ul style="list-style-type: none"> Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) Attestations/ certificats de formations suivies 	15 %

Nature des formations professionnalisaantes suivies		
Critère 2 : Qualité des compétences éditoriales Maîtrises des règles orthographiques et grammaticales Maîtrise des règles typographiques	<ul style="list-style-type: none"> Références de relectures et corrections réalisées 	25 %
Critère 3 : Qualité des compétences numériques Maîtrise des logiciels de traitement de texte (Pack office, Adobe Acrobat) Connaissance des outils spécialisés pour la correction et la relecture	<ul style="list-style-type: none"> Exemple de fichiers corrigés accompagnés de fichiers complémentaires avec les corrections apparentes. 	10%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières en français	<ul style="list-style-type: none"> Curriculum Lettre de motivation Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	5%
Critère 5 : Qualité de l'expérience professionnelle En tant que relecteur dans différents domaines (linguistique, pédagogique, technique, etc.) Nombre d'années d'expériences pertinente	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de corrections Attestations d'employeurs Nom de référents Nombre d'années d'expérience 	20 %
Critère 6 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> Tarif forfait relecture et correction 	25 %

Lot 4 : Mise en forme des livrables du dispositif C1

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue : Niveau Master 2 en FLE Nature des formations professionnalisaantes suivies	<ul style="list-style-type: none"> Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) Attestations/ certificats de formations suivies 	15 %
Critère 2 : Qualité des compétences didactiques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Exemples/ références de conceptions pédagogiques 	20 %
Critère 3 : Qualité des compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> Exemple de mise en forme de matériel pédagogique 	15%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières	<ul style="list-style-type: none"> Curriculum Lettre de motivation 	5%

	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	
Critère 5 : Qualité de l'expérience professionnelle En tant qu'enseignant de FLE Nombre d'années d'expériences pertinente	<ul style="list-style-type: none"> • Attestations d'employeurs • Nom de référents • Nombre d'années d'expérience 	20 %
Critère 6 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif jour 	25 %

Lots 5 à 8 : Analyse des programmes d'enseignement au Maroc (français, mathématiques, physique-chimie, science et vie de la terre) et l'enrichissement des boîtes à outils pédagogiques

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue : Master 2 minimum dans les domaines de l'éducation, de la didactique, ou des sciences de l'éducation. Une spécialisation dans l'une des disciplines concernées (français, mathématiques, sciences) serait appréciée.	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) • Attestations/ certificats de formations suivies • Justificatifs de la spécialisation dans l'une des disciplines concernées (français, mathématiques, sciences) 	15 %
Critère 2 : qualité des compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs des compétences en didactiques, compétences méthodologiques et techniques correspondant au descriptif des compétences attendues dans le CCTP 	30 %
Critère 3 : Qualité des compétences dans des projets similaires	<ul style="list-style-type: none"> • Description des projets similaires (dates, montant du projet, description des prestations réalisées) 	20%
Critère 4: Qualité des compétences langagières en français	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum • Lettre de motivation • Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	10 %
Critère 5 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif jour 	25 %

Lot 9 : Mise en place de bibliothèques scolaires dans les collèges au Maroc.

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue :	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) 	15 %

Diplôme dans les domaines de l'éducation, des sciences de l'information, ou de la gestion des bibliothèques scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Attestations/ certificats de formations suivies • Justificatifs de la spécialisation dans l'une des disciplines concernées (français, mathématiques, sciences) 	
Critère 2 : qualité des compétences professionnelles Expertise dans la constitution de fonds documentaires pour bibliothèques scolaires ou conception de projets de développement de bibliothèques scolaires ou d'initiatives éducatives axées sur la lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs des compétences méthodologiques et techniques correspondant au descriptif des compétences attendues dans le CCTP 	30 %
Critère 3 : Qualité des compétences dans des projets similaires	<ul style="list-style-type: none"> • Description des projets similaires (dates, montant du projet, description des prestations réalisées) 	20%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières en français	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum • Lettre de motivation • Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	10%
Critère 5 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif jour 	25 %

Lot 10 : Appui à la mise en œuvre et à la coordination du programme d'Appui à la Feuille de Route 2022-2026

Critères	Pièces justificatives à fournir	Pondération
Critère 1: Qualité de la formation initiale et formation continue : Niveau attendu : Diplôme de master 2 en sciences de l'éducation, politique éducative et planification, formation des enseignants ou équivalent.	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du/ des diplôme(s) universitaire(s) • Attestations/ certificats de formations suivies • Justificatifs de la spécialisation dans l'une des disciplines concernées (français, mathématiques, sciences) 	15 %
Critère 2 : qualité des compétences professionnelles	Justificatifs des compétences en didactiques, compétences méthodologiques et techniques correspondant au descriptif des compétences attendues dans le CCTP	30 %
Critère 3 : Qualité des compétences dans des projets similaires	<ul style="list-style-type: none"> • Description des projets similaires (dates, montant du projet, description des prestations réalisées) 	20%
Critère 4 : Qualité des compétences langagières en français	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum • Lettre de motivation • Niveau C2 en français certifié pour les personnes dont le français n'est pas la langue première. 	10%
Critère 5 : Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif jour 	25 %

VII.3 Modalités de notation

1. Prix (critère 1) pour l'ensemble des lots

Le critère « prix », pondéré à 25 %, est apprécié sur la base du prix unitaire.

L'offre la moins-disante est considérée « offre de référence ». Chaque offre lui est comparée afin d'obtenir un ratio sur la base du calcul :

$$\text{Ratio} = \text{offre de référence} / \text{offre étudiée}$$

La multiplication du ratio ainsi obtenu par la valeur de pondération (25) donne la note « prix » de l'offre analysée. La meilleure offre est ainsi notée 25.

2. Valeur technique

Pour l'ensemble des lots, les critères techniques sont appréciés selon le barème suivant :

00% de la note maximale : Absence de réponse ;

20% de la note maximale : INSUFFISANT : ne répond que partiellement au besoin ;

40 % de la note maximale : MOYEN : Répond à minima aux besoins exprimés, reprend sans justification les exigences du CCTP ;

60 % de la note maximale : SATISFAISANT : Répond de manière précise au besoin exprimé ;

80 % de la note maximale : BIEN : Les besoins sont couverts et certain au-delà des exigences, des propositions d'amélioration sont formulées ;

100 % de la note maximale : TRES BIEN : L'ensemble de la réponse va au-delà des exigences.

La note finale est calculée sur 100 points.

VII.4 Négociations

Sans objet.

VII.5 Attribution du marché : attestations et certificats

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire.

L'acheteur informe le soumissionnaire le mieux classé et lui demande de fournir, si le candidat n'a pas anticipé cette demande dans son dossier de candidature, dans un délai maximum de **5 jours calendaires**, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-13 à R. 2143-16 du CCP :

1. Le certificat attestant, au mois précédent la demande de l'acheteur, la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts sur le revenu, sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat ;
2. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions da-tant de moins de six mois ;
3. Le cas échéant, le certificat délivré par l'administration compétente, mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail, attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du même code ;
4. Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1, datant de moins de 3 mois ;
5. La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail,
6. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

Lorsque le contractant est établi hors de France :

- Un document mentionnant son numéro individuel d'identification, attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le soumissionnaire n'est pas établi dans un pays de l'Union européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse du candidat ou les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- Un document attestant de la régularité de la situation sociale du soumissionnaire au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le soumissionnaire est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l' article L.243-15 du code de la sécurité sociale ;
- Un extrait du registre pertinent au sens de l'article R.2143-9 du code de la commande publique, ou un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 6 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Le contractant supportera directement la charge de tous les impôts, droits et taxes de quelque nature que ce soit qui pourraient lui être réclamés au titre du contrat dans le pays de résidence fiscale.

En cas de cotraitance ou sous-traitance, ces éléments seront à fournir par chaque cotraitant ou sous-traitant.

Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre. La même demande est alors faite au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

VII.6 Attribution du marché : signature

L'acheteur engage le soumissionnaire le mieux classé à signer les éléments constitutifs de son offre. Pour ce faire, il lui transmet un formulaire ATTRI1 à compléter et signer en original par une personne habilitée à engager le candidat.

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, les personnes ou organismes concernés devront fournir les éléments qui leur seront demandés, revêtus d'une signature originale d'une personne habilitée à engager chaque cotraitant ou sous-traitant.

SECTION VIII AUTRES RENSEIGNEMENTS

VIII.1 Contenu du dossier de consultation et modalités d'obtention

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes (cadre de réponse technique et annexe financière)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement jusqu'à la date limite de remise des offres sur le profil d'acheteur (Cf. § II.2 *supra*).

VIII.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus dix (10 jours) calendaires avant la date limite de réception des offres leur demande écrite éventuelle via le profil

d'acheteur (Cf. § II.2 *supra*). Il ne sera procédé à aucune réponse pour les questions arrivées hors délai.

Une réponse commune mise en ligne sur le profil d'acheteur (Cf. § II.2 *supra*) s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront envoyées au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

VIII.3 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Cergy Pontoise 2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Télécopie : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr